

COMPTES ANNUELS

2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

SAS JSP FINANCES

25 rue DE LA PLAINE
75020 PARIS

Tél.

Fax.

APE : 6420Z-

Siret : 44837650900023

Certifie conforme à l'original
Le Président



Désignation de l'entreprise <u>SAS JSP FINANCES</u>										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>																							
Adresse de l'entreprise <u>25 rue DE LA PLAINE 75020 PARIS</u>										Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>																							
Numéro SIRET* <table><tr><td>4</td><td>4</td><td>8</td><td>3</td><td>7</td><td>6</td><td>5</td><td>0</td><td>9</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>2</td><td>3</td></tr></table>										4	4	8	3	7	6	5	0	9	0	0	0	2	3	Néant ☐ *									
4	4	8	3	7	6	5	0	9	0	0	0	2	3																				
																				Exercice N clos le, <u>31/12/2023</u>													
										Brut 1					Amortissements, provisions 2					Net 3													
Capital souscrit non appelé (I)										AA																							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *								AB						AC																	
		Frais de développement *								CX						CQ																	
		Concessions, brevets et droits similaires								AF	2 161					AG	1 200 960																
		Fonds commercial (1)								AH	30 000					AI	30 000																
		Autres immobilisations incorporelles								AJ						AK																	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles								AL						AM																	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains								AN	6 345					AO	6 345																
		Constructions								AP	281 750					AQ	213 997 67 752																
		Installations techniques, matériel et outillage industriels								AR						AS																	
		Autres immobilisations corporelles								AT	112 308					AU	26 842 85 466																
		Immobilisations en cours								AV						AW																	
		Avances et acomptes								AX						AY																	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence								CS						CT																	
		Autres participations								CU	9 361 367					CV	3 427 403 5 933 964																
		Créances rattachées à des participations								BB						BC																	
		Autres titres immobilisés								BD						BE																	
		Prêts								BF	590 185					BG	590 185																
		Autres immobilisations financières*								BH	83 493					BI	83 493																
TOTAL (II)										BJ	10 467 610					BK	3 669 444 6 798 166																
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements								BL						BM																	
		En cours de production de biens								BN						BO																	
		En cours de production de services								BP						BQ																	
		Produits intermédiaires et finis								BR						BS																	
		Marchandises								BT						BU																	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes								BV	15 123					BW	15 123																
		Clients et comptes rattachés (3)*								BX	199 722					BY	2 785 196 936																
		Autres créances (3)								BZ	4 470 123					CA	77 726 4 392 396																
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé								CB						CC																	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)								CD						CE																	
Disponibilités								CF	586 258					CG	586 258																		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*								CH	6 970					CI	6 970																	
	TOTAL (III)								CJ	5 278 197					CK	80 512 5 197 685																	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)								CW																								
	Primes de remboursement des obligations (V)								CM																								
	Ecart de conversion actif* (VI)								CN																								
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)										CO	15 745 808					1A	3 749 956 11 995 852															
Renvois : (1) Dont droit au bail :										(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :					CP	31 677					(3) Part à plus d'un an					CR	3 641 438						
Clause de réserve de propriété :*										Immobilisations :					Stocks :					Créances :													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise			SAS JSP FINANCES		Néant ☐ *	
					Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 280 000.....)			DA	280 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	4 494 564	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	2 112 217	
	Réserve légale (3)			DD	28 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	16 729	
	Report à nouveau			DH	1 042 720	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(1 565 658)	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	6 408 573	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ	135 046	
	TOTAL (III)			DR	135 046	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	1 783 828	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	3 161 899	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	390 125	
	Dettes fiscales et sociales			DY	83 027	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	33 351	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	5 452 231		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	11 995 852		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			Ecart de réévaluation libre		1D	
			Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 219 236
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	9 035	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS JSP FINANCES										Néant ☐ *	
				Exercice N							
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA		FB		FC				
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF				
		services *	FG	53 467	FH	3 800	FI	57 267			
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	53 467	FK	3 800	FL	57 267			
	Production stockée*						FM				
	Production immobilisée*						FN				
	Subventions d'exploitation						FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	214 861			
	Autres produits (1) (11)						FQ	102 266			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	374 395			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS				
	Variation de stock (marchandises)*						FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	199 501			
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	2 450			
	Salaires et traitements*						FY	6 122			
	Charges sociales (10)						FZ	29 989			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	– dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI) HS)				GA	20 651			
			– dotations aux provisions*				GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	56 785		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD			
	Autres charges (12)						GE	175 129			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	490 630			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								GG	(116 234)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	1 899			
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM				
	Différences positives de change						GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO				
	Total des produits financiers (V)						GP	1 899			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	1 071 698			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	44 121			
	Différences négatives de change						GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT				
	Total des charges financières (VI)						GU	1 115 819			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)								GV	(1 113 920)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)								GW	(1 230 154)		

Désignation de l'entreprise										SAS JSP FINANCES		Néant ☐ *			
												Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion										HA	132 716			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *										HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges										HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)										HD	132 716			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)										HE	268 220			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *										HF	200 000			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)										HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)										HH	468 220			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)												HI	(335 503)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)												HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)												HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)												HL	509 011		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)												HM	2 074 669		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)												HN	(1 565 658)		
RENVois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme										HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières										HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)										IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *										HP		
			- Crédit-bail immobilier										HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)										IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées										IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées										IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)										HX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)										RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)										RD			
	(9)	Dont transferts de charges										A1	204 799		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)										A2			
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5													
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)										A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)										A4	60 000		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6		obligatoires						A9			
			Dont cotisations facultatives Madelin	A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						A8			
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :										Exercice N			
											Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
	Pénalités, amendes fiscales et pénales										4 109				
	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion										264 111				
	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés										30 000				
Autres charges										170 000					
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion												132 716			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N				
											Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COMPTES ANNUELS

2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS JSP FINANCES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 11 995 852 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 1 565 658 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 04/04/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets :
2 ou 3 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Suivi de la valeur des actifs financiers de JSP FINANCES.

Les actifs financiers de JSP FINANCES sont composés de participations financières au sein des agences d'intérim de marque RS INTERIM. A la clôture des comptes 2022, ces actifs ont fait l'objet d'une réévaluation au titre du code de commerce art. L. 123-18 et du PCG art. 214-27.

L'excédent de la valeur actuelle sur la valeur nette comptable de l'immobilisation constitue un écart de réévaluation, enregistré en comptabilité en augmentation de la valeur d'origine du bien avec, pour contrepartie, l'augmentation du compte 1052 « Écart de réévaluation libre ». Du point de vue comptable, la réévaluation libre n'a donc pas d'impact sur le résultat de l'entreprise, mais améliore ses capitaux propres. Une annexe fiscale vous précise les titres et les valeurs économiques retenues.

Au 31 décembre 2023, le montant du poste écart de réévaluation libre est de 2 112 217 €.

Lors de l'examen de la valeur financière des titres de participation, certains titres de filiales présentaient un indice de perte de valeur significatif au regard de leur situation économique et financière.

Dans ces conditions, une provision pour dépréciation a été constituée pour un montant de 3 427 403 € à la clôture des comptes 2023.

Autres éléments significatifs

En juin 2020, la société a souscrit un prêt garanti par l'Etat pour un montant de trois millions cinq cent mille €. Ce prêt fait l'objet d'un remboursement dès la première année sur une durée de 5 ans.

Un abandon en compte courant au profit de RSI VITROLLES a été effectué avec clause de retour à meilleure fortune pour 170 000 € .

Frédéric MANGLIER
Commissaire aux Comptes,
52, rue Gioffredo, 06000 NICE
Tél. 04 93 62 96 00 Fax 04 93 62 96 10
E-mail : fmgc@wanadoo.fr

Gérard DECALO
Commissaire aux Comptes
11 Allée Robert Doisneau, 92100 Boulogne Billancourt
Tél/06 60.80 13 39
E-mail : g.decalo@ecaudit.fr

JSP FINANCES

Société par actions simplifiée au capital de 280.000 Euros

Siège social : 25, rue de la Plaine - 75020 PARIS

RCS NANTERRE 448 376 509

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Frédéric MANIGLIER
Commissaire aux Comptes
52, rue Gioffredo 06000 NICE
Tél. 04 93 62 96 00 – Fax. 04 93 62 96 10
E mail : fmgc@wanadoo.fr

Gérard DECALO
Commissaire aux Comptes
11, Allée Robert Doisneau, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
Tél. 06 60 80 13 89
E mail : g.decalo@ecaudit.fr

A l'Associée unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société JSP FINANCES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Frédéric MANIGLIER
Commissaire aux Comptes
52, rue Gioffredo 06000 NICE
Tél. 04 93 62 96 00 – Fax. 04 93 62 96 10
E mail : fmgc@wanadoo.fr

Gérard DECALO
Commissaire aux Comptes
11, Allée Robert Doisneau, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
Tél. 06 60 80 13 89
E mail : g.decalo@ecaudit.fr

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique à l'exception du point ci-dessous.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on

Frédéric MANIGLIER
Commissaire aux Comptes
52, rue Gioffredo 06000 NICE
Tél. 04 93 62 96 00 – Fax. 04 93 62 96 10
E mail : fmgc@wanadoo.fr

Gérard DECALO
Commissaire aux Comptes
11, Allée Robert Doisneau, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
Tél. 06 60 80 13 89
E mail : g.decalo@ecaudit.fr

peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Frédéric MANIGLIER
Commissaire aux Comptes
52, rue Gioffredo 06000 NICE
Tél. 04 93 62 96 00 – Fax. 04 93 62 96 10
E mail : fmgc@wanadoo.fr

Gérard DECALO
Commissaire aux Comptes
11, Allée Robert Doisneau, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
Tél. 06 60 80 13 89
E mail : g.decalo@ecaudit.fr

Fait à Nice et Paris, le 07 juin 2024,

Les commissaires aux comptes,

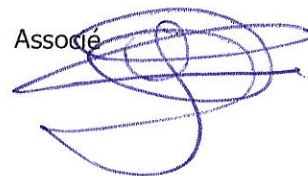
Frédéric MANIGLIER

Associé



Gérard DECALO

Associé



COMPTES ANNUELS

2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

SAS JSP FINANCES

25 rue DE LA PLAINE
75020 PARIS

Tél.

Fax.

APE : 6420Z-

Siret : 44837650900023

COMPTES ANNUELS

2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Comptes annuels

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	2 161	1 201	960	
Fonds commercial (1)	30 000		30 000	30 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	6 345		6 345	6 345
Constructions	281 750	213 998	67 753	76 269
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	112 309	26 843	85 466	97 400
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	9 361 367	3 427 403	5 933 964	7 005 662
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	590 186		590 186	736 210
Autres immobilisations financières	83 493		83 493	82 840
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	10 467 611	3 669 444	6 798 167	8 034 726
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	15 123		15 123	21 025
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	199 722	2 786	196 937	1 183 222
Autres créances	4 470 123	77 727	4 392 397	3 948 338
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	586 258		586 258	1 249 711
Charges constatées d'avance (3)	6 971		6 971	8 251
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 278 198	80 512	5 197 686	6 410 547
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	15 745 809	3 749 956	11 995 852	14 445 274
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)			31 677	
(3) Dont à plus d'un an (brut)			3 641 438	



Bilan passif

	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	280 000	280 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	4 494 565	4 494 565
Ecart de réévaluation	2 112 217	2 112 217
Réserve légale	28 000	28 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	16 729	16 729
Report à nouveau	1 042 721	3 435 079
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-1 565 658	-2 392 358
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	6 408 574	7 974 232
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	135 047	135 047
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	135 047	135 047
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 783 829	2 480 272
Emprunts et dettes financières diverses (3)	3 161 899	2 960 899
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	390 125	600 102
Dettes fiscales et sociales	83 028	257 958
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	33 351	36 764
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	5 452 232	6 335 995
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	11 995 852	14 445 274
(1) Dont à plus d'un an (a)	4 232 995	2 475 694
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 219 237	3 860 301
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	9 036	4 578
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		



COMPTES ANNUELS

2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS JSP FINANCES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 11 995 852 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 1 565 658 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 04/04/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets :
2 ou 3 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans



Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.



Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Suivi de la valeur des actifs financiers de JSP FINANCES.

Les actifs financiers de JSP FINANCES sont composés de participations financières au sein des agences d'intérim de marque RS INTERIM. A la clôture des comptes 2022, ces actifs ont fait l'objet d'une réévaluation au titre du code de commerce art. L. 123-18 et du PCG art. 214-27.

L'excédent de la valeur actuelle sur la valeur nette comptable de l'immobilisation constitue un écart de réévaluation, enregistré en comptabilité en augmentation de la valeur d'origine du bien avec, pour contrepartie, l'augmentation du compte 1052 « Écart de réévaluation libre ». Du point de vue comptable, la réévaluation libre n'a donc pas d'impact sur le résultat de l'entreprise, mais améliore ses capitaux propres. Une annexe fiscale vous précise les titres et les valeurs économiques retenues.

Au 31 décembre 2023, le montant du poste écart de réévaluation libre est de 2 112 217 €.

Lors de l'examen de la valeur financière des titres de participation, certains titres de filiales présentaient un indice de perte de valeur significatif au regard de leur situation économique et financière.

Dans ces conditions, une provision pour dépréciation a été constituée pour un montant de 3 427 403 € à la clôture des comptes 2023.

Autres éléments significatifs

En juin 2020, la société a souscrit un prêt garanti par l'Etat pour un montant de trois millions cinq cent mille €. Ce prêt fait l'objet d'un remboursement dès la première année sur une durée de 5 ans.

Un abandon en compte courant au profit de RSI VITROLLES a été effectué avec clause de retour à meilleure fortune pour 170 000 €.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	30 000			30 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	18 127	1 161	17 127	2 161
Immobilisations incorporelles	48 127	1 161	17 127	32 161
- Terrains	6 345			6 345
- Constructions sur sol propre	167 567			167 567
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	131 352		17 169	114 183
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	95 449			95 449
- Matériel de transport	13 339			13 339
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	34 345		30 824	3 521
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	448 398		47 993	400 404
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	9 361 367	30 000	30 000	9 361 367
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	819 050	653	146 024	673 679
Immobilisations financières	10 180 417	30 653	176 024	10 035 046
ACTIF IMMOBILISE	10 676 941	31 814	241 144	10 467 611

Immobilisations incorporelles



Fonds commercial

	31/12/2023
Éléments achetés	
Éléments réévalués	30 000
Éléments reçus en apport	
Total	30 000

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-euros

(1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
SASU JSP PRESTATIONS	6	51	100,00	6	6	190		1 088	105	
EURL RSI INSERTION €3	701	-138	100,00	701		664		1 305	-699	
SARL RSI POISSY	550	-74	82,00	451	213	-74		749	-456	
EURL RSI PARIS 11	651	-1 036	100,00	651		562			-25	
SARL RSI GENNEVILLIERS	800	-138	87,63	701	34	664		1 305	-699	
SARL INTERIM NATION LANDERN	600	-19	83,50	501	315	28		180	-428	
SARL RSI GRAND PARIS	800	-6	87,63	1 262	626	14		11 461	-137	
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)										
SARL RSI TAVERNY	1 350	72	48,22	651	511	-91		1 744	-79	
SARL RSI INSERTION	925	-3	48,76	451	435	-106		1 277	28	
SARL RSI PARIS 8	1 450	203	48,34	1 171	1 171	-1 409		3 691	243	
SARL RSI SARREBOURG	925	11	48,76	1 200	1 200	-587		10 542	3	
SARL INTERIM NATION PARIS 10	1 450	-119	48,34	701	486	-21		1 277	-66	
SARL RSI CREHANGE	925	52	48,76	508	508	-79		1 439	70	
SARL RSI FREJUS	105	12	47,62	148	148	-70		648	3	
SAS BELVEDIA MANAGEMENT	90		33,333	30	30					
SARL RSI VITROLLES	150	-21	34,00	228	228	1 328		3 933	23	
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangères										

La société BELVEDIA MANAGEMENT n'a pas clos d'exercice comptable au cours de l'année 2023.



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	18 127	201	17 127	1 201
Immobilisations incorporelles	18 127	201	17 127	1 201
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	102 420	6 413		108 832
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	120 230	2 104	17 169	105 165
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 149	9 545		10 694
- Matériel de transport	11 999	1 340		13 339
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	32 584	1 050	30 824	2 810
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	268 383	20 451	47 993	240 841
ACTIF IMMOBILISE	286 510	20 651	65 120	242 041

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 280 000,01 euros décomposé en 276 titres d'une valeur nominale de 1 014,49 euros.



Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	135 047				135 047
Total	135 047				135 047
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs fnp	139 800
Banque - intérêts courus à payer	9 036
Charges sociales - charges à payer	29 989
Impôts et taxes	1 310
Clients - rrr à accorder	33 351
Total	213 486



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatee avance	6 971		
Total	6 971		



Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	53 468		53 468
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes		3 800	3 800
TOTAL	53 468	3 800	57 268

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification ces comptes : 32 000 euros

Honoraire des autres services : 0 euros



Autres informations

Engagements financiers

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
<i>Abandon de créance de RSI VITROLLES clause de retour à meilleure fortune</i>	170 000
Autres engagements reçus	170 000
Total	170 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	170 000

